

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE
DU CADASTRE MINIER

Arrêté N°2024 2024/333 /MEMC/SG/DGCM
portant acceptation de la renonciation partielle à
l'autorisation d'exploitation industrielle permanente de
carrière de granite n°3171 dénommé « ZAM » de la société
CARRIERE GENERALE DU BURKINA SARL
« IFU : 00108994B ».

LE MINISTRE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES



- VU la Constitution ;
- VU la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024 ;
- VU la loi n°036-2015/CNT du 26 juin 2015 portant code minier du Burkina Faso et son modificatif la loi n°012-2023/ALT du 25 juillet 2023 ;
- VU le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 et son rectificatif le décret n°2023-0017/PRES-TRANS du 12 janvier 2023 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n°2024-0908/PRES-TRANS/PM du 01 août 2024 portant composition du Gouvernement ;
- VU le décret n°2022-00996/PRES-TRANS/PM/SGG-CM du 02 décembre 2022 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le décret n°2023-0255/PRES-TRANS/PM/MEMC du 21 mars 2023 portant organisation du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Carrières ;
- VU le décret n°2017-0036/PRES/PM/MEMC/MATDSI/MINEFID/MEEVCC/MCIA du 26 janvier 2017 portant gestion des titres miniers et autorisations ;
- VU le décret n°2017-023/PRES/PM/MEMC/MINEFID du 23 janvier 2017 et son modificatif le décret N°2023-1454/PRES-TRANS/PM/MEMC/MEFP du 27 octobre 2023 portant fixation des taxes et redevances minières ;
- VU le décret n° 2020-00442/PRES/PM/MMC/MINEFID/MSECU/MCIA/MTMUSR/MEEVCC du 08 juin 2020 portant conditions de fabrication, d'importation, d'exportation, de transfert, de transit, de vente, d'achat, de transport, de conservation, de stockage et d'emploi des substances explosives à usage civil ;

Visa CF n° 358

du 07/08/2024

- VU l'arrêté n°2023-384/MEMC/SG/DGCM du 1^{er} septembre 2023 portant organisation, attributions et fonctionnement de la Direction Générale du Cadastre Minier ;
- VU l'arrêté n°2018-218/MMC/CAB du 03 octobre 2018 fixant le contenu des rapports d'activités des titulaires des titres miniers et bénéficiaires d'autorisations ;
- VU l'arrêté n°2018-219/MMC/SG/DGC du 03 octobre 2018 portant institution d'une déclaration mensuelle de la production industrielle des substances de carrières ;
- VU l'arrêté n°2017-000024/MMC/SG du 03 mai 2017 portant définition d'une unité cadastrale dans le domaine minier ;
- VU l'arrêté n°2019-167/MMC/SG/DGCM du 30 juillet 2019 portant octroi de l'autorisation d'exploitation permanente de carrière de granite n°3171 dénommée « ZAM » dans la commune de ZAM, province du Ganzourgou, au profit de la société **CARRIERE GENERALE DU BURKINA SARL** ;
- VU la demande n°3171 de la société **CARRIERE GENERALE DU BURKINA SARL** enregistrée le 04 juin 2024 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : Il est accepté conformément aux dispositions de l'article 255 du décret n° 2017-0036/PRES/PM/MEMC/MATDSI/MINEFID/MEEVCC/MCIA du 26 janvier 2017 portant gestion des titres miniers et autorisations, la renonciation à une partie de la superficie de l'autorisation d'exploitation industrielle permanente de carrière de granite n°3171 dénommée « ZAM » située dans la commune de ZAM, province du Ganzourgou, région du **Plateau-Central**, au profit de la société **CARRIERE GENERALE DU BURKINA SARL**.

ARTICLE 2 : L'autorisation couvre désormais une superficie de 68,085 ha. Elle est définie par les sommets dont les coordonnées cartésiennes (X, Y) en BFTM sont les suivantes :

Sommets	Coordonnées en BFTM (XY)	
	X (m)	Y (m)
A	655 600	1 362 200
B	656 000	1 362 200
C	656 000	1 361 700
D	657 200	1 361 700
E	657 200	1 361 400
F	655 600	1 361 400
Système de Référence ITRF 2008 /Projection BFTM		



ARTICLE 3 : La superficie renoncée de l'autorisation est libérée de tous droits et obligations en résultant à compter de zéro heure le lendemain de la date de signature de cet arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est enregistré, publié au Journal Officiel du Faso et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 04 AOUT 2024



Yacouba Zabré GOUBA

*Chevalier de l'Ordre du Mérite
de l'Economie et des Finances*

Ampliations :

- 1 - ITS
- 1- DGC
- 1- DGCM
- 1- BUMIGEB
- 1- IM
- 1- DGD/MEFP
- 1- DGI/MEFP
- 1- DCMEF/MEMC
- 1- SP/ITIE
- 3- la société CARRIERE GENERALE DU BURKINA SARL
- 1- Gouvernorat/ région du Plateau-Central
- 1- Haut-Commissariat de la province du Ganzourgou
- 1- Mairie de la commune de Zam
- 1- J.O.
- 1- Classement

(Handwritten mark)